

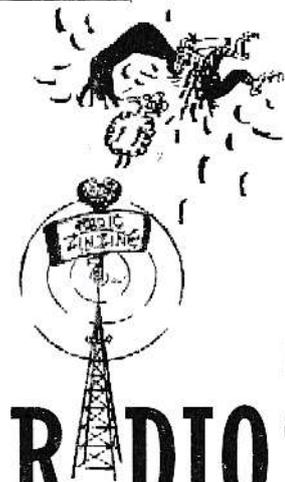
Mesdames, Messieurs,  
Association CRAS  
BP 51026  
F-31010 TOULOUSE CEDEX 06  
France

dépôt le 06/06/18  
radio-zinzine info  
04300 Lirrans

FORCALQUIER

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE



**RADIO ZINZINE  
INFO**

## **L'IRE ^ DES CHÉNAIES**

**N°726 - 06 juin 2018**

### Histoire d'un procès... reporté

Ce jeudi 31 mai 2018, au tribunal correctionnel de Gap, dans la salle d'audience, se trouve à mes côtés un homme, qui, au petit matin, surpris par l'invasion de CRS dans sa ville, se met à chercher sur Internet quel est l'événement qui peut bien justifier un tel déploiement. Et bien, c'est «juste» le procès des «trois de Briançon» poursuivis pour avoir «facilité ou tenté de faciliter l'entrée irrégulière en France» d'étrangers, le 23 avril 2018, à l'occasion d'une marche de soutien aux migrants à la frontière franco-italienne.

Il y avait environ 300 personnes devant le tribunal et une cinquantaine à l'intérieur, beaucoup de journalistes et les familles et amis des deux Suisses et de l'Italienne.

Le procès a duré trois heures avec cinq avocats pour

la défense dont Me Henri Leclerc, figure du barreau de Paris et grand défenseur des droits de l'homme. Tout d'abord, une des avocats a lu un long texte sur la forteresse Europe reprenant absolument tous les arguments contre les frontières, les moyens mis en œuvre politiques, économiques et de répression contre la migration et cela depuis la Libye jusqu'à nos frontières européennes. Elle a rappelé le contexte fascisant au moment des faits dans le Briançonnais, plus particulièrement avec la présence des identitaires qui ne sont pas, eux, incriminés. Me Henri Leclerc demande au procureur, Raphaël Balland, pourquoi poursuivre trois personnes prises par hasard dans la rue bien après les faits, parmi une centaine d'autres, avec le casier judiciaire vierge. Il se demande aussi pourquoi la circonstance aggravante de «bande organisée» (dix ans de prison encourus et 750.000 euros d'amende) est retenue et pourquoi avoir requis de la détention provisoire dans l'attente du procès. Il se demande également pourquoi le chef du parquet n'a engagé aucune poursuite contre les activistes de «Génération identitaire» qui jouent le rôle des gardes-frontières et traquent migrants et solidaires depuis des semaines.

C'était réellement les seuls moments où le procès a été abordé sur le fond car, par la suite, le juge a voulu débattre exclusivement sur un axe soulevé par les avocats, à savoir, la Question Prioritaire de Constitutionnalité, QPC, et sur la forme que prendrait un éventuel contrôle judiciaire demandé par le procureur.

En effet, les défenseurs de Théo et Bastien demandent que le Conseil constitutionnel puisse vérifier si l'infraction retenue contre leurs clients ne porte pas atteinte, en elle-même, «au principe constitutionnel de fraternité». La fraternité est une idée jamais vraiment définie, juste qualifiée d'«idéal commun» dans le préambule de la Constitution. La Cour de cassation a déjà transmis la même QPC suite au procès de Cédric Herrou (l'agriculteur de la vallée de la Roya) et Pierre-Alain Mannoni, deux autres «délinquants solidaires».

Quand le procureur a la parole, il commence tout d'abord par dire qu'ici on ne réglera pas la crise migratoire et que, lui, il s'est déjà occupé de 900 mineurs qu'il a mis à l'abri, alors on ne peut pas lui reprocher son travail!

Il a passé beaucoup de temps à se justifier sur les différentes accusations portant sur ce qu'il a pu faire ou dire, sur trois faits précisément; il n'a jamais dit à la presse, selon lui, que la noyade de la jeune femme dans la Durance était une disparition inquiétante, que si il a refusé à sa sœur qui était en Italie de venir se recueillir auprès du corps, c'était pour la protéger, car ce n'était pas beau à voir et que, de toute façon, elles ne s'étaient pas vues depuis 10 ans! Et il précise que la vidéo qui incrimine les trois accusés viennent des «pro-migrants» et non des identitaires.

Mais il rappelle bien que le ministère public continuera à faire son travail à l'abri de toute pression politique, idéologique, médiatique, de la pression de la foule et de la pression de la bonne conscience! Lui, il veille à l'application de la loi. Cela dit, il espère aussi que le conseil constitutionnel saisi sur la QPC pourra donner de la précision et de la clarté.

Il demande donc le renvoi du procès et un contrôle judiciaire portant sur une interdiction de territoire des Hautes-Alpes.

Eleonora, Théo et Bastien n'auront été appelés à la barre que pour décliner leur identité et leur adresse, et à la fin pour dire ce qu'ils pensaient du contrôle judiciaire proposé par le procureur. La juge ne voulait pas qu'ils commencent

leurs plaidoiries malgré leur envie certaine, notes à la main...

Le tribunal tranche, pas de transmission de QPC (car c'est déjà fait par la Cour de cassation), renvoi du procès au 8 novembre 2018 et levée définitive de tout contrôle judiciaire.

Dehors on entend les acclamations de la foule et dès leur sortie, Bastien et Théo sont tout de suite invités aux micros afin de pouvoir dire tout ce qu'ils n'ont pas pu à la barre:

«Beaucoup de gens se sont exprimés pour nous dans la salle. La volonté du tribunal, c'était avant tout d'éviter de faire de ce procès une affaire politique... On a eu tout un tas d'arguments et de plaidoiries juridiques, mais le tribunal est incapable d'entendre nos motivations, nos questions de fond sur les migrations, produits des guerres, de la misère économique, des désastres écologiques, reliés tous par un point: le capitalisme... ils ont foiré dans tous les sens, ils nous ont foutus en prison mais ils ont soulevé un mouvement de mobilisation énorme. On ne va pas les lâcher»...

Durant tout le procès, des interventions toutes très intéressantes ont eu lieu devant le tribunal, ainsi qu'une organisation impressionnante pour le repas, les banderoles et pour que la parole soit prise le plus simplement possible par toutes et tous. Nous pouvions entendre de l'intérieur du tribunal les différents slogans proclamés : «À bas l'État, les flics et les frontières»... et face au CRS «Vos enfants seront comme nous!»

Noëlle

## Action pour l'accès collectif à la terre

«Cerro Libertad», dont on vous a déjà parlé, est l'une des fincas occupées en Andalousie par des journalier.e.s agricoles.

Il y a un an, le 1<sup>er</sup> avril, le syndicat andalou SOC-SAT occupait la finca «Cortijo del Aquadentero» en la renommant «Cerro Libertad» (colline de la liberté).

Le terrain se situe à 4 km de Jaén, et est entre les mains de la banque BBVA depuis 5 ans. Les oliviers, culture principale sur les 75 ha, ne sont plus entretenus depuis. La banque par contre reçoit tous les ans les subventions agricoles européennes pour ce domaine. Environ 150 domaines comme celui-ci sont dans les seules mains de la BBVA. Selon les mots des occupant.e.s «si le gouvernement actuel appliquait les lois existantes, la Junte Andalousie aurait déjà fait usage de 'la loi pour une réforme agraire', votée en 1984, exproprié la banque, et mis à disposition les quelques milliers d'hectares aux journaliers et aux communes.»

Avec 31% de chômage, la province de Jaén détient le «record» en Europe. Les familles de journaliers sont confrontées à la famine. Au lieu de leur distribuer la terre non travaillée, la province d'Andalousie a fait appel au Pro-

fréquences FM: Forcalquier/Pertuis 100.7  
Apt 92.7-Manosque 105-Digne 95.6-Sisteron 103-  
Briançon 101.4-Embrun 100.9-Gap 106.3-Aix en  
Provence 88.1-Marseille et alentours, sur poste DAB+  
Zinzine-site ueeb: <[www.radiozinzine.org](http://www.radiozinzine.org)>

gramme Alimentaire Mondial (PAM) de l'ONU, pour atténuer la misère avec des livraisons de nourriture. Environ 6.000 tonnes de nourriture sont distribuées par an aux chômeurs, uniquement à Jaén: Un triste résultat de la politique agricole européenne en place depuis des années.

«Depuis un an nous luttons à Cerro Libertad contre l'acaparement des terres par la banque, et la tolérance vis-à-vis de cette situation par les autorités publiques. Nous travaillons sans salaire de manière solidaire, travaillons et soignons cette terre qui au fond nous appartient. Aujourd'hui, nous sommes menacés d'expulsion. Sur la base d'un jugement de juin 2017, un juge a ordonné l'expulsion de Cerro Libertad le 19 mars 2018»

En réponse, les occupant.e.s ont appelé à la résistance. 500 personnes de la région, mais aussi de différents pays européens ont participé à la marche de protestation du 17 mars depuis le siège de la banque BBVA à Jaén jusqu'à Cerro Libertad. Après cela, la date d'expulsion a été reportée au 2 avril, dans l'attente sans doute que tous les soutiens repartent.

Depuis le début, les occupant.e.s ont fait des efforts pour entrer en pourparler avec la banque afin de régulariser leur situation. Un rendez-vous leur avait été proposé pour le 18 avril par la banque. La veille il fut annulé par la même banque. Le lendemain matin 19 avril à 7 heures du matin les 15 occupant.e.s présent.e.s à ce moment étaient délogé.e.s par 300 gendarmes de la Guardia Civil sans mandat d'expulsion.

Le SOC-SAT, dernier syndicat agricole à occuper massivement des terres en Europe, ne va pas abandonner cette lutte.

Le Forum Civique Européen, en contact avec ce syndicat depuis longtemps a lancé une action d'envoi de lettres à la présidente du gouvernement andalou en protestation à l'expulsion de Cerro Libertad.

Le Forum Civique interpelle également les député.e.s du Parlement Européen afin d'interroger et de remettre en question l'attribution des subventions agricoles de la PAC à la banque espagnole BBVA.

Karola

#### **Pour soutenir cette action:**

Les cartes de protestation sont disponibles au stand de Longo maï / Radio Zinzine à Forcalquier les jours du marché, lundi matin et jeudi après-midi.

Pour les recevoir par mail: s'adresser à [karola@radiozinzine.org](mailto:karola@radiozinzine.org)

## Gardes à vue par centaines, blessures graves et prison ferme: le mouvement social de plus en plus réprimé

Ici, des lycéens embarqués par dizaines et amalgamés à des «bandes violentes». Là, un manifestant dont le pied est arraché par une grenade. Ailleurs une enquête pour «association de malfaiteurs» contre des activistes antinucléaires, ou encore un délit de solidarité en «bande organisée» pour être venu en aide aux exilés. Depuis le printemps, gardes à vue et peines de prison pleuvent sur les participants aux mouvements sociaux qui agitent la France, de la Zad aux

universités, de Bure à Briançon. Alors que le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb vient de réitérer des menaces à peine voilées à l'encontre des futurs manifestants, Basta! dresse un bilan –non exhaustif– d'un trimestre de répression.

Après la manifestation unitaire de la gauche le 26 mai – qui se rêvait en «marée populaire» –, le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb s'en est pris à tous les manifestants, même pacifiques, qu'il juge complices des éventuelles violences et dégradations commises en marge des rassemblements. «Si on veut garder demain le droit de manifester, qui est une liberté fondamentale, il faut que les personnes qui veulent exprimer leur opinion puissent aussi s'opposer aux casseurs et ne pas, par leur passivité, être – d'un certain point de vue – complices de ce qui se passe», a déclaré le ministre. En clair: soit les manifestants se font les auxiliaires de la police, soit ils sont complices et passibles de poursuites. N'importe quel manifestant sera-t-il demain embarqué pour «complicité»?

Depuis trois mois, les arrestations, gardes à vue, mises en examen de manifestants, d'activistes, de lycéens et étudiants se multiplient. Bilan.

#### **À Bure, deux personnes encore en prison, une enquête en cours pour association de malfaiteurs**

Le 22 février, à Bure, dans la Meuse, 500 gendarmes évacuent le Bois Lejuc, occupé par les opposants au projet d'enfouissement de déchets nucléaires Cigéo. En trois semaines, au gré des interventions et arrestations chez des militants, vingt-cinq personnes sont placées en garde à vue. «Cela a été une répétition générale pour l'évacuation de Notre-Dame-des-Landes», analyse aujourd'hui un militant antinucléaire lorrain. Les 3 et 4 mars, un week-end de rassemblement contre le projet Cigéo est prévu sur le site. La préfète de la Meuse prend des arrêtés d'interdiction de manifester et d'interdiction de stationner dans tous les villages alentour.

Parmi les 24 personnes déférées devant la justice depuis l'évacuation, plusieurs écotent de peines de prison ferme ou avec sursis, dont une peine de huit mois ferme. «Pour résumer, deux personnes sont encore en prison actuellement», rappelle un militant. Sans compter les personnes interdites de territoire. Certaines n'ont plus le droit de se rendre en Meuse et en Haute-Marne, d'autres doivent pointer au commissariat chaque semaine... Trois opposants seront à nouveau jugés le 12 juin pour «outrage». Un autre délibéré sera rendu le 26 juin<sup>1</sup>.

Des militants locaux, mobilisés de longue date contre le projet de «poubelle nucléaire» font aussi l'objet d'une enquête pour association de malfaiteurs. «A priori, l'enquête concerne l'ensemble des personnes actives sur le terrain à Bure», explique l'une d'elle, qui a fait l'objet d'une perquisition à son domicile fin 2017. Il est impossible d'en savoir plus sur le contenu du dossier à ce stade. La peine encourue pour participation à une «association de malfaiteurs» peut aller jusqu'à dix ans d'emprisonnement.

#### **À Notre-Dames-des-Landes, six zadistes emprisonnés**

Pour les militants interpellés à Bure, à Notre-Dame-des-Landes ou à Paris, la justice se rend exceptionnellement vite. À Notre-Dame-des-Landes, entre début avril et début mai, 70 personnes ont été arrêtées. Dès le 17 avril, une semaine après le début des opérations de destruction ordonnées par la préfecture, quatre zadistes sont condamnés à des peines de prison avec sursis et deux à des peines de

sés en procès pour des messages à caractère humoristique mais perçus comme diffamatoires, l'un par des policiers, l'autre par la maire de Calais, alors que celle-ci venait d'interdire la distribution de repas aux exilés. Le jugement sera rendu en juillet. La liste n'est pas exhaustive: trois retraités du sud de la France sont poursuivis pour avoir transporté gracieusement dans leur voiture quelques exilés à la frontière italienne. Une Italienne est poursuivie en France pour le même motif (voir le site Délinquants solidaires)...

Les députés de la majorité avaient assuré avoir supprimé ce «délit de solidarité». Il n'en est rien, ont répliqué les associations d'aide aux migrants. «Même avec les modifications apportées par l'Assemblée nationale à l'occasion de l'examen du projet de loi «asile-immigration», le «délit de solidarité» subsiste. Des poursuites injustes comme celles qui visent Martine Landry continueront d'être possibles si la loi est adoptée en ces termes», a déclaré Jean-François Dubost, d'Amnesty France. «Sur le délit de solidarité, il y avait toujours des personnes inquiétées, ponctuellement. Cette fois, nous faisons face à une multitude de poursuites devant les tribunaux. Le parquet est particulièrement actif sur le sujet», constate maître Claire Dujardin, du syndicat des avocats de France.

#### Blessés partout, justice nulle part?

«Un autre aspect inquiétant en ce moment, c'est l'armement des forces de l'ordre, ajoute l'avocate. Nous voyons des policiers qui évacuent des universités avec dans leur chasuble des grenades et des flashballs. Normalement l'usage des armes par les forces de l'ordre doit être nécessaire et proportionné», rappelle-t-elle. Les blessés par la police se font de plus en plus nombreux depuis plusieurs mois, que ce soit dans le verdoyant bocage de Notre-Dame-des-Landes ou sur les campus plus bétonnés.

Le 9 mai, la police, dont de nombreux agents de la brigade anti-criminalité qui ne sont pas particulièrement formés à ce type de mission, évacuent l'université occupée de Toulouse. Pendant l'opération, un étudiant est sérieusement blessé au thorax puis hospitalisé après l'explosion d'une grenade de désencerclement, qui blesse aussi légèrement deux policiers. Le 22 mai, sur la Zad de Notre-Dame-des-Landes, Maxime, 21 ans, a la main arrachée par l'explosion d'une grenade tirée par les forces de l'ordre. En août dernier, à Bure, Robin, un manifestant antinucléaire a perdu son pied dans les mêmes circonstances.

Après la manifestation parisienne du 1er mai, les «street medic» ont recensé trois manifestants envoyés aux urgences pour des plaies au crâne. Sans compter les fractures, les hématomes, les malaises et brûlures dus aux gaz lacrymogènes... À Notre-Dame-des-Landes, le collectif de soignants de la Zad a comptabilisé plus de 300 blessés entre le 9 avril et la mi-mai, principalement à cause des flashballs, des grenades assourdissantes et de désencerclement. «Les violences policières n'augmentent pas forcément, elles ont toujours été là. Mais elles sont de plus en plus impunies», observe Jean-Jaques Gandini.

Rachel Knaebel

1. Le 13 février, deux militants de Bure étaient déjà jugés pour avoir participé à la destruction d'un mur en béton de l'Andra en août 2016. Ils ont été condamnés à quatre mois de prison avec sursis et 3000 euros d'amende. Texte piqué sur <http://bastamag.net> (site d'infos libres qui a aussi besoin du soutien de son public...)

Radio Zinzine, quoi de neuf sur nos ondes...

A vos postes!

Mesdames, Messieurs,  
Association CRAS  
BP 51026  
F-31010 TOULOUSE CEDEX 06  
France

dépôt le 06/06/18  
radio zinzine info  
04300 Lirrans

FORCALQUIER

P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE



RADIO ZINZINE  
INFO

L'IRE  
DES CHÉNAIES

N°726 - 06 juin 2018

## Histoire d'un procès... reporté

Ce jeudi 31 mai 2018, au tribunal correctionnel de Gap, dans la salle d'audience, se trouve à mes côtés un homme, qui, au petit matin, surpris par l'invasion de CRS dans sa ville, se met à chercher sur Internet quel est l'évènement qui peut bien justifier un tel déploiement. Et bien, c'est «juste» le procès des «trois de Briançon» poursuivis pour avoir «facilité ou tenté de faciliter l'entrée irrégulière en France» d'étrangers, le 23 avril 2018, à l'occasion d'une marche de soutien aux migrants à la frontière franco-italienne.

Il y avait environ 300 personnes devant le tribunal et une cinquantaine à l'intérieur, beaucoup de journalistes et les familles et amis des deux Suisses et de l'Italienne.

Le procès a duré trois heures avec cinq avocats pour